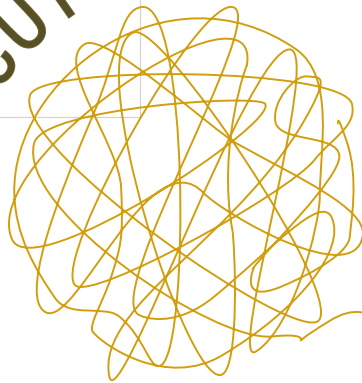


CLEAR COTTON



**ÉLIMINATION DU TRAVAIL DES ENFANTS
ET DU TRAVAIL FORCÉ DANS LES
CHAÎNES DE VALEUR DU COTON,
DU TEXTILE ET DE L'HABILLEMENT:
UNE APPROCHE INTÉGRÉE**



Organisation
internationale
du Travail



1919-2019



Co-financé
par l'Instrument de Coopération
au Développement
de l'Union Européenne



Organisation
des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

RÉSUMÉ



PAYS COUVERTS

Burkina Faso, Mali, Pakistan et Pérou



DURÉE

4 ans: mars 2018 - février 2022



BÉNÉFICIAIRES

- Les enfants et leurs familles qui travaillent à tous les niveaux de la chaîne de production du coton, du textile, et de l'habillement;
- les victimes de travail forcé et les travailleurs exposés à un risque de travail forcé;
- les principaux ministères et autres organismes gouvernementaux;
- les organisations d'employeurs et de travailleurs;
- les entreprises, et
- les médias.



PARTENAIRES

Les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs, le secteur privé, les coopératives, les organisations de la société civile, les médias



MISE EN ŒUVRE

Organisation internationale du Travail (OIT)
en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et
l'agriculture (FAO)



BUDGET

Co-financé par l'Union européenne (7,5 millions d'€) et l'OIT (1,5 million d'€)

CONTEXTE

Le coton est l'une des cultures les plus répandues et l'un des produits agricoles les plus importants au monde.

Il est cultivé dans plus de 75 pays. En 2017-2018, la production mondiale totale de coton s'est élevée à 27 millions de tonnes. Le coton est également la fibre textile la plus utilisée dans le monde car il fournit la matière première de 40 à 50 % de tous les textiles sous sa forme de fibre de coton.

Touchant directement et indirectement une partie importante de la population mondiale, la production de coton et les secteurs du textile et de l'habillement sont responsables des revenus, de la sécurité alimentaire de millions de familles d'agriculteurs et de la création d'emplois dans plusieurs régions. Ils occupent une position stratégique dans l'élaboration des politiques et programmes de réduction de la pauvreté.

En générant des revenus en tant que produit d'exportation, par exemple, la production de coton contribue à la croissance de l'économie dans son ensemble. Compte tenu de son utilisation dans la chaîne de production du textile, le coton contribue également à la génération de revenus et d'opportunités d'emploi dans divers secteurs.



OBJECTIFS

Le projet vise à contribuer à l'élimination du travail des enfants, sous toutes ses formes et en particulier les pires d'entre elles, et du travail forcé dans les chaînes de valeur du coton, du textile et de l'habillement dans les pays producteurs ciblés. Il vise à promouvoir une législation et des politiques nationales renforcées pour répondre aux besoins et aux droits fondamentaux des enfants qui travaillent ou risquent de le faire, et des victimes du travail forcé. Le projet combine à la fois des approches intégrées basées sur une zone et des approches par chaîne de valeur, afin de coopérer avec les gouvernements, les partenaires sociaux, les agriculteurs locaux, les industries locales et les acheteurs internationaux.

RÉSULTATS ET PRINCIPALES ACTIVITÉS

La législation, la réglementation, les politiques et les programmes nationaux sont renforcés pour lutter contre le travail des enfants et le travail forcé dans le secteur du coton, du textile et de l'habillement.

- Examiner le cadre politique, juridique et réglementaire au niveau national, conformément aux normes internationales du travail, pour identifier les lacunes et formuler des recommandations concrètes grâce à des consultations tripartites;
- cartographier la chaîne de valeur du coton, du textile et de l'habillement en tenant compte des principes et droits fondamentaux au travail;
- collecter des données qualitatives et quantitatives sur la prévalence du travail des enfants et du travail forcé dans la chaîne de valeur du coton, du textile et de l'habillement, au niveau national;
- renforcer la capacité institutionnelle des pays cibles via leurs mécanismes formels de mise en conformité pour éliminer le travail des enfants et le travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement;
- renforcer la capacité des organisations d'employeurs et de travailleurs à éliminer le travail des enfants et le travail forcé et celle des travailleurs dans les secteurs du coton, du textile et de l'habillement à exercer leur droit à la liberté syndicale et les autres droits fondamentaux des travailleurs;
- élaborer des propositions pour l'intégration des questions relatives au travail des enfants et au travail forcé dans les politiques et programmes sociaux nationaux, régionaux et locaux existants et les faire valider par les principales parties prenantes.

Les administrations locales, les prestataires de services publics et les autres parties prenantes concernées mènent des actions efficaces pour lutter contre le travail des enfants et le travail forcé dans les districts et communautés productrices de coton ciblés et dans les usines de vêtements/textiles.

- Élaborer des mécanismes communautaires multipartites de suivi et de mise en place de mesures correctives sensibles au genre pour lutter contre le travail des enfants et le travail forcé;
- soutenir les initiatives de diligence raisonnable et les mécanismes de réclamation concernant le travail des enfants et le travail forcé tout au long de la chaîne de valeur;
- renforcer les moyens de subsistance des familles locales vulnérables et les bonnes pratiques agricoles qui mettent l'accent sur le non-engagement des enfants dans le travail des enfants et sur l'identification de pratiques alternatives;
- sensibiliser au travail des enfants et au travail forcé dans les chaînes de valeur du coton, du textile et de l'habillement;
- élaborer des programmes modèles d'emploi et d'auto-emploi pour les jeunes et les femmes, ainsi que leurs fonctions d'appui;
- améliorer l'accès des enfants à l'éducation dans les zones de production de coton.

LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS ET LE TRAVAIL FORCÉ DANS LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

La durabilité de la chaîne d'approvisionnement du coton, du textile et de l'habillement exige un impact positif sur les questions de travail concernant les agriculteurs, les travailleurs, leurs familles et leurs communautés. Pour accroître la durabilité des secteurs du coton et de l'habillement, les petits producteurs et les travailleurs devraient être autonomisés pour sortir de la pauvreté dans des conditions décentes et dans le respect de leurs droits et libertés.

Le travail des enfants et le travail forcé sont présents dans la chaîne d'approvisionnement du coton. Le travail des enfants est répandu en particulier en Afrique et en Asie, où les systèmes de production du coton sont à forte intensité de main-d'œuvre et/ou sont dominés par les petites exploitations agricoles ou par le fermage et le métayage. Le travail des enfants est également un problème particulier pour l'industrie de la mode, car la plupart des producteurs ont besoin d'une main-d'œuvre peu qualifiée et de délais de livraison courts. Certaines tâches sont même perçues comme étant mieux adaptées aux enfants qu'aux adultes. Dans les chaînes de valeur du coton, du textile et de l'habillement, il existe des indicateurs du travail forcé, tels que le travail en situation de servitude, la rétention du salaire, la restriction des déplacements, les heures supplémentaires excessives, les conditions de travail et de vie abusives impliquant également des travailleurs adolescents.

Dans le cadre d'initiatives passées et actuelles, les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs, les entreprises privées, les producteurs et leurs organisations, ainsi que les organisations de la société civile remodelent leurs rôles pour renforcer la gouvernance et la durabilité de la chaîne d'approvisionnement, notamment par les mécanismes appropriés pour éliminer le travail des enfants et le travail forcé.

ESTIMATIONS MONDIALES

CLEAR COTTON



TRAVAIL DES ENFANTS

152 MILLIONS

D'ENFANTS ÂGÉS DE 5 À 17 ANS SONT ASTREINTS AU TRAVAIL DES ENFANTS



Dans le monde, 152 millions d'enfants âgés de 5 à 17 ans sont astreints au travail des enfants.

73 MILLIONS

SONT EXPOSÉS AUX TRAVAUX DANGEREUX



73 millions d'entre eux effectuent des travaux dangereux, une des pires formes de travail des enfants.

19,6%

DES ENFANTS AFRICAINS

7,4%

DES ENFANTS ASIATIQUES



72 millions se trouvent en Afrique, 62 millions en Asie-Pacifique, 10,7 millions dans les Amériques, 1,2 million dans les États arabes et 5,5 millions en Europe et Asie centrale.

19,6% des enfants africains (1 sur 5) sont astreints au travail des enfants;

7,4% des enfants asiatiques sont astreints au travail des enfants.

71%

DU TRAVAIL DES ENFANTS EST EFFECTUÉ DANS L'AGRICULTURE



71% du travail des enfants est effectué dans l'agriculture.

Le coton est l'un des produits les plus couramment produits par le travail des enfants et le travail forcé dans au moins 18 pays.

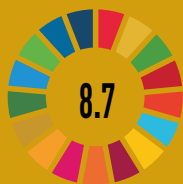
TRAVAIL FORCÉ

25 MILLIONS

D'HOMMES, DE FEMMES ET D'ENFANTS SONT VICTIMES DE TRAVAIL FORCÉ



25 millions d'hommes, de femmes et d'enfants ont été victimes de diverses formes de travail forcé, notamment l'exploitation par le travail forcé, l'exploitation sexuelle forcée et le travail forcé imposé par l'État.



ALLIANCE 8.7

Le projet participe à l'Alliance 8.7, qui est un partenariat mondial inclusif qui vise à assurer la coordination stratégique des diverses parties prenantes intéressées par la réalisation de la cible 8.7 des Objectifs de développement durable (ODD), soit «Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et d'ici à 2025 mettre un terme à toutes les formes de travail des enfants».

www.alliance87.org

Pour plus d'informations, merci de contacter: fundamentals@ilo.org

Service des Principes et droits fondamentaux au travail (FUNDAMENTALS)
Bureau international du Travail

www.ilo.org/clearcotton

 @ILO_Childlabour #clearcotton #50ff

Copyright © Organisation internationale du Travail - février 2019

CLEAR COTTON

